

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 10 JUILLET 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le **VENDREDI 10 JUILLET 2020** à 20H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 3 juillet 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DEGRACE Marie-Josée, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, HOUSSIN Romuald, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Nathalie ROUX a donné procuration à M. Jean-Claude DISSAUX,
Mme Marie-Christine DECRIEM a donné procuration à Mme Françoise ALLOUCHERIE,
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme Florence WOZNY,
M. François LERMYTTE a donné procuration à M. Gérard OBOEUF,
Mme Christine CATTY a donné procuration à Mme Odile BAUDEQUIN,
Mme Stéphanie CHRETIEN a donné procuration à M. Frédéric DUBUISSON.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ESPACE SOCIO-CULTUREL DE LA LYS.

2020-07-N° 3

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 modifié, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Commune d'Aire-sur-la-Lys a mis en place un programme d'animations et d'activités dont des temps d'activités périscolaires ;

CONSIDERANT la nécessité de déléguer les interventions pour les temps de cantine et de garderie à l'Espace Socio-culturel de la Lys (ESL) ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Florence WOZNY, Maire-adjointe,

Et après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1^{er} - VALIDER la convention CI-ANNEXEE à intervenir avec l'ESL pour la mise en place des animations et activités des temps de cantine et de garderie à partir de l'année scolaire 2019-2020 ;

ARTICLE 2 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que ses avenants éventuels.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

